Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Recu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID: 030-213002884-20230131-DEL_2023_12-DE

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 31 Janvier 2023 Délibération n°DEL-2023-12

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

<u>Date de la convocation</u>: 25/01/2023 Date d'affichage: 25/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER

Procurations: Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Madame Monique MORGAT-BEULIN à Mme Sylvie POREAU, Monsieur Aymeric DELATTRE à Madame Marie-Diane ALLEMAND

Absents excusés: Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Conservation des archives « anciennes »

Vu l'article L. 212-11 du Code du patrimoine, Vu l'article L. 212-14 du Code du patrimoine, Il est proposé au conseil municipal :

-d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie :

- o des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans
- o des registres de délibérations de plus de cinquante ans
- et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif;

-de charger Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'État dans le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID: 030-213002884-20230131-DEL_2023_12-DE

ACCEPTE la conservation dans les locaux de la mairie des registres et archives et **CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'État dans le département.

Et ont signé les membres présents, Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire, Gérald MISSOUR